



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale

Schoelcher, le 22 septembre 2023,

Rectorat

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE
D'ANGLAIS

Dossier suivi par :
Délhia DANIEL

Téléphone :
05.96.52 27 28

Courriel :
ce.ipr@ac-martinique.fr

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
d'Anglais, Coordonnatrice des LVE

A attention de

Mesdames et Messieurs
les Professeurs d'anglais

Objet : Lettre de rentrée interlangues 2023

Chères et chers collègues,

Des changements intervenus au sein de l'encadrement académique m'amènent à succéder à Madame Fabienne FRANVIL, appelée à d'autres missions. Je m'inscris dans la continuité des missions poursuivies par mes prédécesseurs dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes.

Je souhaite à tous, en cette nouvelle année scolaire, beaucoup d'ardeur et d'entrain et je souhaite la bienvenue à tous les enseignants de langues qui font leur entrée dans notre académie. J'exprime mes félicitations aux lauréats des concours et de vifs encouragements pour cette intense année de stage aux côtés de leurs tuteurs, que je tiens à remercier chaleureusement d'avoir accepté cette responsabilité formative et formatrice.

Ce courrier me permet également de mettre l'accent sur les dernières actualités et points saillants de l'année scolaire 2023-2024 dans le domaine des langues vivantes.

I. L'académie et l'enseignement des langues

En lien avec le plan langue nationale, le projet académique 2023-2026, met l'accent sur la nécessité de renforcer les compétences linguistiques et culturelles des élèves tout en les conduisant vers une plus grande autonomie. Aussi, tout dispositif spécifique en langue vivante doit s'inscrire dans le projet pédagogique et éducatif de l'établissement. Il est important que l'offre en langues soit envisagée dans la durée. Une dynamique forte en ce sens et une démarche d'ouverture internationale permettra de prétendre à une labellisation EUROSCOL.

COLLEGE

- **La nouvelle 6^{ème}**

Les élèves entrants en 6^{ème} bénéficient désormais d'une attention particulière. L'organisation des enseignements dans les classes de sixième est modifiée, en vue de renforcer chez les élèves la maîtrise des savoirs fondamentaux, d'approfondir leurs connaissances et de permettre l'autonomie dans leur travail. Des repères annuels de progression complètent les programmes de français, de mathématiques, d'enseignement moral et civique et de langues. Pour les langues vivantes, ces repères sont adossés au cadre européen de référence pour les langues.

- **Ev@lang**

Dorénavant, le test est intégré dans les activités visant à améliorer les apprentissages des élèves en langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire. L'objectif fixé est qu'au moins 80% des élèves atteignent en fin de 3^e le niveau requis en anglais (au minimum le niveau A2). Il s'inscrit dans une démarche formative et diagnostique des acquis en langue anglaise. Il devrait se dérouler autour du mois de février 2024. Les modalités restent inchangées.

Il est opportun de rappeler ici que l'enseignement des langues vivantes se doit d'être le plus immersif possible, et qu'à ce titre, la langue cible doit être privilégiée dans toutes les situations de classe, y compris pour les consignes (données en anglais dans le test Ev@lang).

LYCEE

Notre nouveau Ministre a confirmé le repositionnement des épreuves de spécialité du baccalauréat de mars à juin 2024. Les détails opérationnels de ce changement devraient être dévoilés dans un prochain BO. Cette mesure vous permettra de former les élèves de spécialité sur un temps plus long qui devrait favoriser une meilleure compréhension des contenus et une meilleure appropriation des méthodes

- **Enseignements de spécialité**

Le programme limitatif pour LLCR anglais en classe de première pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 a été publié dans le BO n° 20 du 18 mai 2023, <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo20/MENE2310266N>. En classe de terminale, le programme reste inchangé (<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo18/MENE2207888N.htm>).

Concernant ces enseignements, toute situation problématique repérée sur le terrain et/ ou dans vos établissements devra faire l'objet d'un mail à l'IA -IPR concerné dans les meilleurs délais.

- **Attestation de langues vivantes**

A compter de la session 2023, une attestation de langues vivantes est délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique, qu'ils réussissent ou non l'examen. Elle concerne toutes les langues vivantes A et B étrangères et régionales et précise le niveau global atteint par le candidat en langue vivante dans chacune des activités langagières au regard des niveaux officiels allant de A1 à C2.

Le BO n°11 du 16 mars précise les modalités de délivrance de cette attestation : <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo11/MENE2228103N.htm>

A ces fins, de nouvelles grilles d'évaluation (bleues) viennent remplacer les grilles jaunes. Mieux adossées au cadre de référence des langues, il est vivement conseillé de les utiliser au cycle terminal, pour toutes les évaluations formatives et sommatives dans les activités langagières. Leur utilisation est nécessaire à la production de l'attestation de langues vivantes en fin de terminale. Elles seront téléchargeables depuis notre site disciplinaire.

- **Certifications en langues**

Le calendrier des épreuves de certifications en anglais a été arrêté à l'échelle nationale au titre de la session 2024 :

- Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2024 auront lieu pour l'anglais : le mercredi 13 mars 2024 .
- Les épreuves évaluant l'expression orale se dérouleront entre le 1er février et le 29 mars 2024.

Les dates fixées au niveau académique seront précisées ultérieurement. Vous trouverez l'extrait du BO sur le site anglais de l'académie. <https://site.ac-martinique.fr/anglais/>

La certification s'adresse à tous les élèves volontaires et doit être mise en place par tous les établissements concernés par le public ciblé dans la circulaire d'organisation. Une vigilance toute particulière est attendue de la part des enseignants s'agissant des campagnes d'inscription, qui sont traitées par les secrétariats des établissements : toute inscription hors délai ne pourra être prise en compte. Il serait dommageable que faute d'information ou de non-respect des délais, les élèves éligibles ne puissent en bénéficier.

FORMATION

- **Plan académique de formation**

Tout enseignant, titulaire ou contractuel, a la possibilité de s'inscrire à des actions de formation.

La campagne d'inscription se poursuit jusqu'au 30 septembre 2023, délai de rigueur. L'inscription se fait sur GAIA accessible par le portail ARENA.

De nombreuses formations sont également disponibles en accès libre sur M@gistère.

- **Séminaire AROMEPHE**

Le Mardi 14 octobre aura lieu le séminaire AROMEPHE, intitulé : « Accompagnement à la Recherche d'Outils et de Méthodes d'Enseignement de la Phonologie ». Les participants apprendront à concevoir des activités et outils d'enseignement apprentissage de la phonologie et à mieux intégrer la compétence phonologique aux projets pédagogiques. Les professeurs qui n'ont pas de face à face pédagogique sont invités à s'y rendre librement. Des détails sur le lieu de cette rencontre vous seront communiqués ultérieurement.

- **Certification PIX pour enseignants**

Le dispositif Pix+ Édu sera déployé dès cette rentrée. Il vise à renforcer la culture numérique professionnelle des personnels enseignants et d'éducation. Conçu dans le cadre de la stratégie du numérique pour l'éducation 2023/2027, il est composé d'un parcours d'auto-positionnement, de parcours d'auto-formation et d'entraînements en ligne pour assurer la montée en compétences. A partir de la mi-septembre, un courrier électronique d'invitation à réaliser cette évaluation en ligne sera adressé directement par le ministère à l'ensemble des enseignants.

Les parcours sont adaptatifs. Les participants peuvent les réaliser à leur rythme, en plusieurs fois s'ils le souhaitent.

OUVERTURE INTERNATIONALE

- **ERASMUS DAYS**

La 7ème édition des ERASMUS'DAYS se déroulera du 9 au 14 octobre 2023. Ce sera l'occasion de célébrer les nombreuses opportunités offertes par le programme ERASMUS+, entre autres sur le volet des partenariats, des échanges scolaires et des mobilités européennes. Si des activités sont organisées au sein de votre établissement, pensez bien à inscrire les événements sur le site des Erasmus days afin d'en augmenter la visibilité.

- **Assistants de langue vivante étrangère (ALVE)**

Les assistants de langue étrangère prendront leurs fonctions au mois d'octobre. Ils seront convoqués ainsi que leurs référents, à une journée d'accueil et d'information le 3 octobre au rectorat de Terreville.

Il est souhaitable de permettre aux assistants de bénéficier d'une période d'observation d'une à deux semaines durant lesquelles le travail commun peut être organisé ainsi qu'un accompagnement sur les plans de la pédagogie et de la relation aux élèves.

- **Mobilité**

Un B.O vient d'être publié sur les échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants, fixant le calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2024-2025. Cette note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger organisés au niveau national pour les enseignants du premiers et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+.

Je vous souhaite une très bonne année scolaire, jalonnée de nombreuses satisfactions.

Qu'elle soit pour toutes et tous placée sous le signe d'un « vivre ensemble » joyeux et apaisé.

Madame Delhia DANIEL



Inspectrice Pédagogique Régionale d'Anglais

Ressources

Plan académique de formation anglais :

https://www.ac-martinique.fr/sites/ac_martinique/files/2023-08/paf-2d---anglais---lettres-anglais-2k23-2k24---21juil23-20364.pdf

Plan langues vivantes :

<https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangees>

Magistère

https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=course

Site des ERASMUS' DAYS :

<https://www.erasmusdays.eu/organize-event/>